



Que fait Bill Gates? Irrégularités dans la conduite d'études sur les vaccins contre le papillomavirus en Inde

Par [Colin Gonsalves](#)

Mondialisation.ca, 19 avril 2024

Région : [Asie](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Après avoir lu le 72e rapport de la commission parlementaire permanente sur les allégations d'irrégularités dans la conduite d'études utilisant les vaccins contre le papillomavirus par Path en Inde, il était surprenant de voir Bill Gates dodeliner de la tête de haut en bas et sourire avec ingratitude à une heure de grande écoute à la télévision, tandis que le Premier ministre lui faisait la leçon en hindi sur ses projets pour le pays. La mémoire du public s'estompe rapidement et les politiciens de tous bords attendent que cette mémoire s'estompe pour continuer sans se soucier de l'effet de leurs politiques sur la santé de la nation.

En 2010, « le monde entier a été choqué par des reportages sur la mort d'enfants de sexe féminin dans l'Andhra Pradesh après l'administration de vaccins contre le papillomavirus. Le projet aurait été financé par la Fondation Bill & Melinda Gates ». Le rôle des agences gouvernementales, dont l'ICMR et le DCGI, dans l'approbation de ces essais, l'utilisation abusive des fonds gouvernementaux « pour un projet privé de nature douteuse », l'utilisation du logo du NRHM pour lui donner une respectabilité et un soutien officiel, l'approbation des essais par le Comité national d'éthique, ont été examinés de près par le Parlement. Très perturbé, « le gouvernement central a ordonné qu'une enquête soit menée par la principale agence d'investigation, et les gouvernements des États ont été invités à ne pas procéder à d'autres vaccinations dans l'intervalle ».

La commission chargée de l'enquête

« a trouvé toute l'affaire très intrigante et louche... la nature monopolistique du produit mis en avant et le potentiel illimité du marché... sont autant d'indices d'un plan bien conçu pour exploiter commercialement une situation... et auraient généré des profits exceptionnels pour les fabricants par le biais de la vente automatique, année après année, sans aucune dépense de promotion ou de marketing. L'organisation américaine Path a recouru à un subterfuge. L'intérêt, la sécurité et le bien-être des sujets ont été totalement mis en péril par Path.

Ainsi, dès 2006, l'objectif principal de Path était de faciliter l'introduction du vaccin Gardasil contre le papillomavirus dans le programme de vaccination financé par le gouvernement indien. »

Interrogés, les experts de la commission d'enquête ont estimé que « la conception même du projet était erronée. Dans les documents d'enquête, il n'y avait pas de colonne pour les

événements indésirables graves, même si, bien avant le début des essais, des réactions allergiques graves et d'autres effets secondaires considérables étaient connus. Parce que l'ICMR craignait une mauvaise publicité en cas d'effets secondaires, Path n'a pas prévu de « soins médicaux experts urgents en cas d'effets indésirables graves », qui étaient connus ou attendus. Il n'y avait aucune préparation pour faire face à des événements graves tels que des arrêts cardiaques et des crises d'épilepsie survenant sur les lieux d'administration des vaccins. Il n'existait aucune couverture d'assurance pour les enfants.

Le comité a pris bonne note du fait que « les deux comités d'éthique n'existaient que pour la forme » et qu'il y avait eu « un manquement évident au devoir ». La crédibilité du programme de vaccination universelle « a été utilisée pour promouvoir des intérêts privés et étrangers » et a recommandé que « les pratiques consistant à détourner des fonds publics pour promouvoir les intérêts d'une agence privée ne soient plus jamais autorisées à l'avenir ».

Le Comité a constaté que le projet était « apparemment financé par la Fondation Bill et Melinda Gates » et que les « vaccins étaient donnés par les fabricants ».

Lorsque la commission a souhaité savoir « si une enquête pénale avait été ouverte à l'encontre de Path », aucune réponse n'a été apportée. Commentant le rapport sur les mesures prises, « la commission a été stupéfaite par l'audace du DCGI qui s'est contenté de répéter diverses mesures à prendre comme s'il s'agissait de nouvelles mesures supplémentaires. À l'exception d'une légère modification du formulaire de consentement éclairé, il n'y avait rien de nouveau dans le rapport sur les mesures prises. Aucune responsabilité n'a été fixée. »

En ce qui concerne l'organisation américaine Path, la commission s'est inquiétée du fait qu'elle ait établi un bureau sans avoir obtenu les approbations/autorisations obligatoires requises. La commission a trouvé « surprenant que les agences de sécurité et de renseignement n'aient pas sourcillé sur la façon dont une entité étrangère est entrée en Inde par des moyens détournés ». La commission a estimé que les actions de Path constituaient « un grave abus de confiance, un manquement à l'éthique médicale et une violation flagrante des droits de l'homme de ces fillettes ».

La commission parlementaire permanente a remis en question la décision de l'ICMR de promouvoir le médicament dans le cadre du programme de vaccination universelle en 2007, avant que le vaccin ne soit approuvé en Inde en 2008.

La commission a également confirmé les directives générales du CDSCO selon lesquelles aucun essai ne peut être mené sur des enfants tant que des essais n'ont pas été menés sur des adultes pour déterminer l'efficacité et la sécurité. Le projet prévoyait la vaccination d'environ 30 000 enfants âgés de 10 à 14 ans. Ce qui a rendu les choses encore plus inquiétantes, c'est le décès d'enfants après avoir reçu le vaccin. Ces décès ont été considérés comme « sans rapport avec la vaccination, sans enquête approfondie ».

En ce qui concerne le consentement éclairé, l'ICMR a reconnu que

« Il y a eu des violations flagrantes des normes dans l'Andhra Pradesh. 9543 formulaires de consentement ont été signés, 1948 portaient l'empreinte du pouce, tandis que les gardiens d'auberge ont signé 2763 formulaires.

Au Gujarat, 6217 formulaires ont été signés et 3944 portaient l'empreinte du pouce. Un très grand nombre de parents / tuteurs étaient analphabètes et ne pouvaient même pas signer dans leur langue locale. Les gardiens, les enseignants et les directeurs d'école n'avaient pas reçu l'autorisation écrite des parents ou des tuteurs de signer au nom de leurs filles. Sur de nombreux formulaires, les témoins n'avaient pas signé. Ni les photographies, ni les cartes d'identité avec photo des parents / tuteurs / gardiens n'ont été collées dans le formulaire de consentement. Sur de nombreux formulaires, les enquêteurs n'ont pas signé. Sur certains formulaires, la signature des parents / tuteurs ne correspond pas à leur nom. Dans certains formulaires, la date de vaccination était bien antérieure à la date de signature ».

Le directeur général de l'ICMR a admis « que de nombreux formulaires de consentement ont été remplis par le directeur au nom des étudiants, il a admis des violations flagrantes dans l'enregistrement des effets indésirables graves ». Le comité a conclu que les formulaires de consentement avaient été remplis sans précaution « et qu'ils étaient incomplets et inexacts », pleins de « graves irrégularités ».

De hauts fonctionnaires ont admis que la présence de l'ICMR au sein du comité consultatif du projet indiquait un « conflit d'intérêts » et que l'ICMR avait donc une responsabilité morale dans les nombreuses irrégularités qui auraient été commises. Ce manquement au devoir est allé jusqu'à ce que l'ICMR « agisse apparemment sur ordre des fabricants ». Par exemple, « les États n'étaient même pas capables de surveiller les effets indésirables ». Les machinations de Path ont fait l'objet d'une « condamnation très ferme ».

Le Drugs Controller General of India (DCGI) a également fait l'objet d'une critique cinglante.

« Le DCGI a joué un rôle très discutable... il est resté un spectateur silencieux même lorsque ses propres règles et règlements ont été violés de manière flagrante. »

La commission parlementaire permanente a relevé des cas de conflits d'intérêts dans la composition de la commission d'enquête. Les membres de la commission d'enquête et les experts n'ont rien divulgué. La commission a constaté qu'une personne avait bénéficié de l'hospitalité des promoteurs de l'essai lors d'une visite à Séoul pour assister à une conférence, ce qui n'a pas été divulgué. Après enquête, la commission a constaté que le conflit d'intérêts, bien qu'il s'agisse d'une « question sérieuse », avait été traité avec « désinvolture ».

Le fait que les fabricants et les promoteurs de vaccins aient réussi à s'affranchir d'une multitude d'illégalités dans la commercialisation des vaccins contre le papillomavirus et qu'ils aient reçu l'aval du Premier ministre indien a finalement ouvert la voie à l'autorisation secrète des vaccins COVID en Inde. Les effets indésirables graves ont été tenus secrets. Le nombre de personnes décédées pour des raisons liées aux vaccins ne sera peut-être jamais connu. Les décès soudains et inexplicables de jeunes personnes à proximité de la prise du vaccin ne feront probablement jamais l'objet d'une enquête.

Le pouvoir judiciaire répugne à autoriser toute enquête, peut-être parce qu'il pense qu'un contrôle judiciaire pourrait entraîner une hésitation à l'égard des vaccins.

En attendant, le grand nombre de décès liés au vaccin COVID reste le secret le mieux gardé de l'Inde. Mais c'est une autre histoire, et d'excellentes études ont

été réalisées qui attendent d'être publiées, mais ne trouvent pas d'éditeur qui veuille bien les publier. Telle est la nature de la liberté de la presse en Inde.

Colin Gonsalves

Article original en anglais :



[What Is Bill Gates Up To? Irregularities in the Conduct of Studies Using HPV Vaccines in India](#)

Traduction : [Mondialisation.ca](#)

*

Colin Gonsalves est un avocat spécialisé dans les droits de l'homme en Inde qui se bat pour les droits et le bien-être des populations les plus vulnérables du pays. Il est avocat principal à la Cour suprême de l'Inde et fondateur du Human Rights Law Network (HRLN), un réseau national indien d'avocats d'intérêt public. Depuis plus de trente ans, les avocats du HRLN se sont engagés dans des litiges d'intérêt public afin de demander des comptes au gouvernement et de garantir un large éventail de droits de l'homme. Le travail de M. Gonsalves s'est concentré sur la garantie des droits des personnes les plus vulnérables de l'Inde, telles que les travailleurs asservis, les minorités ethniques et religieuses, les réfugiés, les habitants des bidonvilles, les femmes et les pauvres. Parmi les victoires les plus importantes qu'il a remportées devant les tribunaux, citons l'affaire du « droit à l'alimentation » de 2001, dans le cadre de laquelle la Cour suprême de l'Inde a rendu des ordonnances de grande portée imposant un repas de midi gratuit pour tous les écoliers. Elle a également permis à plus de 400 millions d'Indiens vivant sous le seuil de pauvreté d'avoir accès à des céréales subventionnées. En 2016 et 2017, M. Gonsalves a obtenu de la Cour suprême des arrêts historiques qui ont mis fin à l'immunité de longue date des forces armées indiennes contre les poursuites pénales. Cela a eu un impact significatif sur la réduction du nombre d'exécutions extrajudiciaires dans le nord-est de l'Inde.

La source originale de cet article est [Mondialisation.ca](#)
Copyright © [Colin Gonsalves](#), Mondialisation.ca, 2024

Articles Par : [Colin Gonsalves](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca